

# Mention : incomplet

Les trois comités interministériels chargés de plancher sur la justice, la transition démocratique et la bonne gouvernance ont rendu le résultat de leurs travaux la semaine dernière. Leurs rapports, qui feront encore l'objet de concertations avec les partis politiques et la société civile, seront publiés dans quelques jours. Les propositions de réformes et les solutions préconisées sont restées, comme on pouvait s'y attendre vu l'ampleur de la tâche, la limite du temps et des compétences des ministres, très formelles. Les questions de fonds, touchant l'essence même du processus électoral (mode de scrutin, découpage électoral, cadre institutionnel, mode de partage du pouvoir, entre beaucoup d'autres) ont été soit laissées telles qu'elles étaient, soit complètement occultées. Et il n'a pas été dit à qui sera délégué le pouvoir d'y trancher.

En attendant leur publication, Le Calame livre en avant-première à ses lecteurs les grandes lignes des travaux de ces comités.

Lorsque le 3 août dernier, un groupe de militaires issus du sérail décident de prendre les devants et de renverser Ould Taya, ils savaient que le travail qui les attendait serait immense. Très au fait d'une situation marquée par un pourrissement général, auquel certains d'entre eux ont activement participé, ils n'avaient d'autres choix pour s'en sortir que de jouer aux sauveurs.

Et les voilà habillés des oripeaux des hommes providentiels. Mais la période de grâce n'était pas éternelle, les "sauveurs" devaient rapidement passer aux choses sérieuses pour apporter des remèdes aux différents maux dont souffre le pays. C'est ainsi que quelques jours après le coup, trois comités interministériels sont mis en place. Ils devaient plancher sur la justice, la transition démocratique et la bonne gouvernance. Chargés d'établir un diagnostic sans complaisance de la situation et de proposer des solutions, les comités devaient rendre leurs rapports dans un délai n'excédant pas deux mois à compter de la fin du mois d'août. Et le délai a été respecté.

Les rapports, dont les premiers drafts ont été tirés seront soumis à la concertation avec les partis politiques, la société civile et les médias, entre le 25 et le 27 courant.

## Indépendance factice

Première à passer sous les feux de la rampe, la justice, l'une des tares du régime passé qui l'a toujours maintenue sous sa botte, a été sérieusement épinglée. Et ses hommes en ont eu pour leurs frais. Le comité a d'abord inventorié les grands problèmes dont elle souffre (absence d'indépendance, problème des ressources humaines, corruption, dégradation des conditions matérielles des juges etc.) et ont proposé des solutions pour consolider son indépendance par une application effective des textes, d'abord, puis doter le département des ressources humaines nécessaires à la réalisation de sa mission, améliorer l'environnement et les conditions dans lesquelles elle est rendue et procéder à la modernisation du secteur pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Des travaux d'Hercule en perspective pour un secteur qui a sombré corps et biens depuis quelques années, et où on a observé les violations les plus flagrantes de la loi, sans compter un personnel mal formé, sous payé, sans moyens et évoluant dans un environnement proche et lointain si peu propice pour rendre la justice.

# Mention : incomplet

Suite de la Une

Le comité a également proposé l'amélioration sensible des salaires des juges pour garantir leur impartialité et leur permettre de résister aux pressions de toutes sortes dont ils ont toujours fait l'objet. Ainsi qu'un plan de gestion des ressources humaines avec la mise en place d'un institut supérieur de la Magistrature ou l'ouverture d'une branche s'occupant de ce domaine à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

commencera vraisemblablement en avril 2006 avec le référendum constitutionnel, les municipales en octobre, les législatives en avril-mai 2007 et les présidentielles en juin-juillet 2007.

Le comité a cependant buté sur une question essentielle qui n'a pas encore été tranchée, celle des listes électorales. Faut-il les réviser, ou les établir de nouveau, sachant qu'elles ont déjà donné lieu à toutes sortes de tripatouillage?

dé une étude pour recenser les fonctionnaires. Et les chiffres que les experts ont découverts donnent une idée de l'ampleur du désastre: 26.000 agents recensés à la Fonction publique dont 3400 ne sont plus payés pour diverses raisons (suspension, détachement etc.), 28.000 à la Solde dont 5600 inconnus à la Fonction publique. Ce chiffre passera d'ailleurs à 30.000 deux mois après. Seules 22.000 personnes existent simultanément dans les deux fichiers.

Le service de la solde a expliqué cette différence par les contractuels des différents ministères (dont près de 3500 sont imputés aux ministères de l'Intérieur, de l'Education et de la Santé) et les agents payés sur la base de certificats de services faits établis n'importe comment et au profit de n'importe qui.

Le cadre juridique relatif aux malversations a été, lui aussi, sérieusement ausculté. Qualifiée de véritable encouragement au pillage, la loi se caractérise par le flou et l'inadaptation de ses articles au contexte actuel. Le rapport prévoit de la réformer pour y introduire un certain nombre de concepts nouveaux (détournements, abus de confiance, favoritisme, abus de biens sociaux, ententes illicites) et les moyens de les combattre.

Le rapport a donc jeté un œil particulièrement critique sur tout le fonctionnement de l'Etat. A présent que le mal est connu (qui ne le connaissait pas d'ailleurs?), il reste à lui apporter des remèdes. Qui ne peuvent être que de cheval, tant la gangrène est profonde. Le comité militaire a déjà fait un timide petit pas dans ce sens. Alors que le pays a besoin de grands pas et non de mesures timides. Si on veut encore sauver ce qui peut l'être.

## Une CENI à la mauritanienne

Le comité interministériel chargé de la transition démocratique aurait eu incontestablement le travail le plus facile, dans la mesure où il se limitait à trois points: la révision des textes, la commission électorale indépendante et le calendrier des consultations. Pour le premier aspect, le comité a planché sur le mandat du président (cinq ans, renouvelable une fois), les mécanismes appropriés pour rendre cet aspect intangible et l'article 104 pour être reformulé et réintégré à la constitution.

Pour la commission électorale nationale indépendante (CENI), le comité a étudié le cas de plusieurs pays africains et a privilégié l'exemple malien où la commission, composée de personnalités indépendantes de divers horizons désignées par décret, avec des dénombrements dans les wilayas, les moughataa et les arrondissements, supervise les élections sans les organiser elle-même. C'est elle qui proclame les résultats provisoires et reçoit les recours présentés par les partis et les candidats. Les projets de texte portant création et fonctionnement de la CENI ont déjà été élaborés.

Concernant le calendrier électoral, il

## Mauvaise gouvernance

La bonne gouvernance a été certainement le thème qui fut le mieux traité et en profondeur. Peut-être parce qu'il touche certains aspects importants comme la gestion, le service public, la transparence, le cadre juridique, le code des marchés, des douanes et du commerce etc.

Dans le domaine de la gouvernance économique, le rapport préconise "un vaste chantier de réformes pour combler les lacunes en terme de programmation des ressources publiques, d'exécution budgétaire, de transparence, de lutte contre la corruption, de contrôle des dépenses et d'évaluation des politiques publiques". L'administration publique a eu droit à une volée de bois vert. Le rapport prévoit la mise en place rapide d'un plan d'action destiné à améliorer la transparence en matière d'accès aux emplois et services publics. Car le problème de la redéfinition et de l'effectivité de ces services se pose avec acuité et à tous. Deuxième aspect, non moins important, celui du nombre de personnes dont l'Etat a besoin et qu'il fait effectivement travailler. Il y a quelques mois, le ministère des Affaires Economiques avait comman-